



Procédure de consultation

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Révision totale de l'ordonnance relative à la loi sur la durée du travail

La loi sur la durée du travail (LDT) a été partiellement révisée. Le 17 juin 2016, sa révision partielle a fait l'objet d'un vote final au Conseil National et au Conseil des Etats. En conséquence, l'ordonnance relative à cette loi, l'OLDT, doit à présent faire elle aussi l'objet d'une révision. Il est prévu qu'elle entre en vigueur lors du changement d'horaire de décembre 2018, en même temps que la révision de la LDT. Les points principaux de la révision avec modifications de fond sont: Les adaptations à la loi partiellement révisée, les adaptations à l'évolution sociale et économique et les dispositions exceptionnelles en cas de conditions spéciales.

Date d'ouverture: 29 septembre 2017

Date limite: 15 janvier 2018

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Office fédéral des transports OFT, 3003 Berne, tél. +41 58 46 25837, fax +41 58 46 25811, www.bav.admin.ch

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:
www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html

10 octobre 2017

Chancellerie fédérale